



## Règlement bibliothèque école

Madame, Monsieur,

Au cours de l'année scolaire, votre enfant, va emprunter régulièrement des livres, à la bibliothèque de Coulmiers, sous la responsabilité des enseignants. Il est important de rappeler certaines consignes, afin de permettre aux ouvrages de durer le plus longtemps possible.

Tous les livres sont mis en rayons, étiquetés, couverts et propres. Ils sont vérifiés à chaque retour.

Merci d'aider votre enfant à respecter ce qui est un bien collectif, donc à prendre le plus grand soin des livres qu'il emprunte.

Tout ouvrage emprunté devra être remis par l'enfant lui-même et non par un copain. Merci également de vérifier le jour de l'activité bibliothèque, pour que les livres ne soient pas oubliés à la maison, ce qui priverait l'enfant d'un nouvel emprunt ce jour- là.

Nous vous remercions, par ailleurs, de nous informer de toute perte ou détérioration. Vous recevrez alors un courrier de la part de la municipalité, puis ensuite, si nécessaire, une facture à valeur du document à remplacer.

Pour faciliter le transport des ouvrages et éviter les dégâts, un sac sera remis à votre enfant à la première séance.

Nous souhaitons de bons moments de lecture à votre enfant, en espérant lui apporter, la connaissance, l'évasion, et le plaisir que cette activité peut lui procurer.

Nous nous permettons de vous rappeler que vous pouvez également inscrire gratuitement votre enfant à la bibliothèque, ouverte chaque vendredi, s'il souhaite emprunter d'autres ouvrages, en complément de l'école.

Septembre 2016

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque de Coulmiers

Ouverture au public, le Vendredi de 17h30 à 19 h

Signature des parents :

Signature de l'élève